

# TGIRT-EIBJ Lebel-sur-Quévillon UA 87-51 et 87-62

Procès-verbal de la  
**DOUZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 10 juillet 2018, à la salle 6 de l'Hôtel de ville de Lebel-sur-Quévillon



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

**APPROUVÉ PAR COURRIEL LE : 11 DECEMBRE 2018**

# Table de GIRT de Lebel-sur-Quévillon

Présences aux rencontres du 10 juillet 2018



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Alain Poirier		François Gibeault	
Amélie Bécharde			
Francis Perreault		François Denis	x
Denis Chiasson			
Guy Bilodeau			
Lucienne Major	x		
Paul Dixon			
Johny Cooper			
Jean-Sébastien Roy			
Serge Gauthier	x		
Éric Leduc	x		
Allan Saganash			
Chantal Plante			
Claude Blais			
Laurent Côté			
Frédéric Côté	x		
Pascal Hamelin			
Anik Boudreault			
Vicky Lavoie			
Véronique Belzile			
Valérie Roy			
Normand St-Pierre			

Observateur, invité	Présence
Martin Filion (animateur)	x
Johanne Morasse	x
Éric Labelle	x
Julien second	
Stéphane Ouellet	
Richard Simard (invité)	x

## Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

# TGIRT-EIBJ LABEL-SUR-QUÉVILLON

## DOUZIÈME RENCONTRE

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 12 h. L'animateur se présente et demande à chaque participant de se présenter également.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Pour le point 12, le représentant d'Hydro Québec ne pourra être présent qu'en début de rencontre. L'animateur suggère donc de passer ce point en début de rencontre. L'ordre du jour demeure ouvert.	Sur proposition de M. Serge Gauthier, dûment appuyé par M <sup>me</sup> Lucienne Major, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications demandées.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 février 2018	Aucun des délégués présents à la rencontre de février n'est présent à cette rencontre. Le procès-verbal ne peut être adopté. À la dernière rencontre, il n'y avait qu'un délégué. Cette rencontre a été tenue de façon informelle. L'animateur a fait un compte-rendu qui n'a pas besoin d'être adopté. Pour ce qui est du procès-verbal de la rencontre de février, l'animateur pourra le faire adopter par courriel.	
4. Correspondance	L'animateur fait état de la correspondance reçue relativement à des travaux d'exploration minière. Le délégué du groupe de l'exploitation minière donne quelques précisions sur les travaux à venir.	
5. Grille des enjeux	L'animateur reprend les différents enjeux élaborés à la table de GIRT et pour chaque enjeu, il indique sommairement le contexte d'élaboration. L'animateur rappelle que la grille des enjeux ne comporte que des éléments d'enjeux soulevés, élaborés et adoptés par des délégués de la table de GIRT uniquement.  Concernant l'enjeu de l'accès au territoire, l'animateur mentionne qu'un comité technique avait été mis en place à l'échelle régionale. Depuis son entrée en fonction, l'animateur a repris les fichiers de forme des chemins jugés stratégiques par les utilisateurs, dont les BGA, et a produit une carte. Il a également scindé le comité technique en trois sous-comités. À partir de maintenant, il attend le signal des délégués avant de poursuivre les	L'animateur transmettra la carte des chemins multiusages aux membres de la table de GIRT.

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>travaux. Des délégués demandent des précisions relativement à certains chemins et aux programmes qui financent l'entretien des chemins et des traverses de cours d'eau. L'animateur transmettra la carte des chemins jugés prioritaires aux délégués. Il propose également de mettre la carte des chemins multiusages jugés stratégiques, sur la page Web de la table de GIRT.</p> <p>L'animateur explique les différentes colonnes de la grille des enjeux, notamment la colonne des VOIC. Les délégués sont invités à se concentrer sur la partie gauche de la grille pour élaborer les enjeux. La partie de droite regroupe surtout des éléments de suivi.</p>	
<p>6. Présentation du rapport de consultation publique de janvier et février 2018</p>	<p>Le planificateur du MFFP informe les membres que le rapport de consultation est actuellement disponible. Il explique les outils de consultation en ligne, notamment en lien avec la cartographie interactive et les améliorations à venir. Le rapport de consultation couvre l'ensemble de la région. Le rapport de consultation précise les commentaires reçus, les modifications demandées et le suivi du MFFP. Les commentaires reçus sont regroupés par UAF.</p> <p>Plusieurs des commentaires reçus étaient en lien avec la façon de planifier. Certains commentaires concernaient des secteurs qui auraient déjà été consultés apparaissant autrement sur la carte. Certains commentaires concernaient la pourvoirie St-Cyr, dans le secteur Chérier. Des rencontres ont été tenues avec les représentants de la pourvoirie.</p> <p>Entre la rivière Quviller et la rivière Bell, un gros chantier de récolte est prévu dans les 5 prochaines années. Cela inquiète les chasseurs et d'autres utilisateurs. Le MFFP s'assurera que le sentier ne sera pas obstrué.</p>	
<p>7. Consultation sur le projet de stratégie nationale de production de bois</p>	<p>L'observateur du MFFP mentionne le contexte dans lequel s'inscrit le projet de stratégie. Il mentionne que l'objectif ultime soutenant cette stratégie est d'augmenter la possibilité forestière. Il explique certains axes de cette stratégie, notamment la mise en place d'AIPL et le suivi des plantations. Un délégué avance quelques pistes de solution, notamment le déplacement de la limite nordique des attributions commerciales.</p> <p>L'animateur mentionne que la stratégie de production de bois fera l'objet d'une consultation par région. Les délégués rappellent le projet de ligne électrique faisant</p>	<p>L'observateur du MFFP fera des vérifications auprès du MERN, concernant de nouvelles terres privées près de Lebel-sur-Quévillon.</p>

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>l'objet d'une consultation dans le cadre de cette rencontre. La construction d'une nouvelle ligne implique l'utilisation d'une nouvelle emprise, ce qui a pour effet de réduire la superficie de la forêt productive.</p> <p>Le projet de stratégie soulève également des questions liées aux feux et aux délais d'intervention pour pouvoir récupérer le bois.</p> <p>Une observatrice demande s'il y a des terres privées sur le territoire. Une agence de mise en valeur aurait été approchée par la ville de Lebel-sur-Quévillon pour réaliser des travaux. L'observateur du MFFP fera des vérifications auprès du MERN.</p>	
<p>8. Consultation publique PAFI-O 2018-2023</p>	<p>D'entrée de jeu, l'observateur du MFFP mentionne qu'il y aura des modifications au PAFI-O de l'UAF 087-62, notamment en raison d'un incendie forestier qui a ravagé près de 6 000 hectares dans les derniers jours. Le feu se situe à 35 km à l'est de la ville. L'observateur présente une cartographie de la superficie affectée par le feu et apporte certaines précisions sur la superficie affectée. Il mentionne qu'un plan spécial de récupération devra être élaboré et mis en œuvre rapidement, et explique dans les grandes lignes, certaines modalités entourant la confection et l'exécution d'un tel plan. Il va sans dire que les volumes de bois récupérés dans le cadre d'un plan spécial se traduiront en une réduction des attributions régulières dans les superficies non affectées. Le plan spécial de récupération sera soumis à la table opérationnelle. Produits forestiers Résolu et Barrette-Chapais vont probablement être les deux BGA les plus concernés par l'application du plan spécial de récupération. La superficie affectée recouvre deux aires de trappe. On doit s'attendre que ces deux aires de trappe soient fermées à la récolte pour un certain nombre d'années. Les membres discutent des accès aux territoires de récolte devant faire l'objet du plan spécial de récupération et les secteurs de récolte prévus dans le cadre des PAFI-O des deux UAF de la table de GIRT. Le MFFP devrait être en mesure de faire état du plan spécial de récupération aux membres de la table de GIRT au courant du mois d'août et la mise en œuvre du plan devrait se faire vers la fin de l'été.</p> <p>Un délégué demande quelle est la portion des secteurs de récolte réservée au BMMB. L'observateur donne quelques indications et mentionne que cette proportion</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	pourrait avoisiner les 15 %. Il reviendra avec de plus amples précisions à une prochaine rencontre.	
9. Points d'information et demandes des délégués		
a. Calendrier des opérations	L'animateur informe les membres que le GREIBJ délaissera le calendrier des opérations. Les membres qui souhaitent rester informés sont invités à demander à chaque BGA d'être inscrits à leurs listes de diffusion.	
b. Site Internet	L'animateur mentionne que les différentes tables de GIRT d'EIBJ ont chacune une page Web en français et en anglais sur le site Internet du GREIBJ, ainsi qu'une page générale pour l'ensemble des tables de GIRT.	
10. Projet de ligne de 350 kV	<p>M. Serge Simard souhaite consulter la table de GIRT concernant un projet d'ajout d'une ligne de 350 kV pour alimenter l'Abitibi et passant sur le territoire de la table de GIRT. M. Simard se présente. Il explique le contexte relatif au projet et mentionne les différentes étapes du projet, dont celle des consultations. Nous en sommes à une étape de préconsultation. M. Simard aborde brièvement l'échéancier. Il explique le projet dans les grandes lignes. La consultation est faite à partir de deux cartes, mais une seule carte a été transmise. M. Simard transmettra la deuxième carte.</p> <p>M. Simard souhaite obtenir les commentaires et les préoccupations des membres de la table de GIRT au plus tard le 17 juillet. L'animateur explique certaines règles de fonctionnement de la table de GIRT et mentionne qu'un délai de 2 semaines serait requis à partir de la date de réception de la carte et la préconsultation se fera par courriels.</p> <p>Un délégué du groupe des BGA mentionne que l'UAF 087-51 est un territoire certifié selon la norme FSC. Il indique qu'il y a d'autres territoires certifiés du côté de l'Abitibi. Il soulève l'importance de consulter tous les acteurs concernés. Un délégué demande si les trappeurs sont consultés. M. Simard mentionne qu'un responsable à l'interne s'occupe des consultations auprès des autochtones et des détenteurs de droits.</p> <p>Une observatrice demande si l'une des alternatives consisterait à passer par Matagami, M. Simard mentionne que le raccordement de Matagami par une autre ligne est un tout autre dossier que celui faisant</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>l'objet de la présente consultation. Il prend néanmoins bonne note de la question ainsi que de l'ensemble des autres questions et préoccupations soulevées.</p> <p>L'animateur invite les délégués à lui faire part de toutes questions et commentaires par courriels, au plus tard le 19 juillet. Ce dernier pourra les transmettre dans un même courriel à M. Simard. Les délégués seront mis en c. c., de manière à pouvoir suivre l'ensemble des questions et commentaires soulevés et les réponses de M. Simard.</p>	
11. Levée de la rencontre	<p>La rencontre se termine à 13 h 45. La prochaine rencontre aura lieu le 13 novembre. L'animateur mentionne que ce sera la dernière rencontre inscrite au calendrier et qu'après, on établira un nouveau calendrier pour 2019. L'animateur invite les membres à lui faire part de leurs préférences quant à l'heure des rencontres. L'observatrice du GREIBJ informe les membres que la consultation publique sur les PAFI-T aura lieu le 7 août prochain à 12 h, au bureau du MFFP.</p>	<p>Sur proposition de M. Serge Gauthier, dûment appuyé par M. Éric Leduc, il est unanimement convenu de lever la rencontre.</p>

## ACRONYMES

AIPL :	Aire pour l'identification de la production de matière ligneuse
BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB :	Bureau de la mise en marché des bois
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
COMEV :	Comité d'évaluation (chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55e parallèle)
CRV :	Coupe à rétention variable
FSC :	Forest Stewardship Council
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MERN :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte pour fins d'approvisionnement d'une usine
SÉPAQ :	Société des établissements de plein-air du Québec
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UAF :	Unité d'aménagement forestière
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible